SÉANCE DU 6 AOÛT 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 6 août 2024 à 11 h, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARON, Guy maire Rimouski SAVOIE, Robert maire Saint-Valérien

ST-PIERRE, Francis préfet Saint-Anaclet-de-Lessard

THÉRIAULT, Julie mairesse Saint-Marcellin

Était absent :

VIEL, Claude maire Saint-Eugène-de-Ladrière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 11 h 01.

CA24-059 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA24-060 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

Total des comptes : 137 840.43 \$
Total des dépenses préautorisées : 357 485.06 \$

GRAND TOTAL: 495 325.49 \$

CA24-061 / CONSULTATION AÎNÉS

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une affectation de surplus jusqu'à concurrence de 1 500 \$ plus les taxes applicables à même le budget développement local et intermunicipal afin de couvrir les frais de consultation des organismes en lien avec les aînés pour la futur politique PFM-MADA.

AUTRES

CA24-062 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé Robert Savoie et résolu à l'unanimité que la présente

séance ne soit pas rémunérée.	
CLÔTURE DE LA SÉANCE	
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 03.	
FRANCIS ST-PIERRE Préfet	JEAN-MAXIME DUBÉ Dir. gén. et grefftrés.